



BULLETIN D'ADHESION A RAIDS25
SAISON 2023/2024



Nouvelle adhésion **Renouvellement**

Numéro de licence :

Si vous êtes licencié dans une autre association affiliée à la FFRandonnée fournir une photocopie de la licence 2023/2024.

Identité de l'adhérent :

NOM* : Prénom* : Date de Naissance* :

Sexe* : F M

Adresse* : Code Postal* : Ville* :

Nationalité* :

Téléphone* Portable : et/ou Fixe :

Adresse e-mail* (obligatoire) :

*P.S. : les champs obligatoires comportent le sigle **

Attention votre adresse e-mail est nécessaire pour recevoir votre licence et les informations Raids25.

Si vous n'avez pas d'adresse électronique vous pouvez utiliser l'adresse électronique d'une tierce personne (non adhérente à la FFRandonnée).

Recevoir vos documents par la poste (licence, programmes, etc.) : 15€

> Je m'engage à respecter le règlement intérieur de l'association

Nom du contact si accident :

Téléphone :

Options d'assurance. Vous pouvez souscrire un complément d'assurance. Cochez l'option choisie, nous vous enverrons le bulletin de souscription avec les niveaux de garantie possibles.

- Décès /invalidité : prime de 5 à 9€ TTC suivant niveaux de garantie
- Indemnité journalière : prime de 17 à 34€ suivant niveaux de garantie
- Aide à domicile 15h – max 3 semaines – prime de 20€
- Maintien du salaire (1600€/mois) : prime de 93€
- Perte d'emploi (forfait 4800€) prime de 25€

LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

« En fournissant votre adresse électronique vous consentez à ce que vos informations personnelles soient seulement utilisées dans le cadre de votre demande, de la relation commerciale éthique et personnalisée »

J'accepte de recevoir la newsletter de la FFRandonnée et des partenaires. Oui Non

AUTORISATION DU DROIT A L'IMAGE :

Des photos sur lesquelles vous pouvez figurer sont prises avec l'autorisation du club lors des activités. Vous disposez d'un droit à l'image.

- J'autorise la prise de vue et la publication de l'image sur laquelle j'apparais, ceci sur différents supports (écrit, électronique, audiovisuel) et sans limitation de durée.
- Je refuse la prise de vue et la publication de l'image sur laquelle j'apparais, ceci sur différents supports (écrit, électronique, audiovisuel) et sans limitation de durée.
- Je reconnais avoir pris connaissance de l'utilisation qui en est faite dans le cadre de la publication, de la promotion et de la publicité à l'usage exclusif de L'Association.

CERTIFICAT MEDICAL :

Règles concernant les certificats médicaux pour les adhérents FFRandonnée :

1- Pour toute première prise de licence, un CACI (Certificat médical d'Absence de Contre-Indication) pour la pratique des activités de marche nordiques et de randonnée et activités connexes (loisirs et/ou compétition), datant de moins de six mois est obligatoire, et à chaque reprise de licence après une interruption de deux saisons sportives ou plus (pour les marcheurs nordiques, ne pas oublier de faire mentionner cette activité).

2- Renouvellement annuel de la licence : le pratiquant doit attester avoir rempli l'auto-questionnaire personnel de santé fourni par la FFRandonnée et avoir répondu « non » à toutes les questions en toute honnêteté. En cas de réponse positive à une ou plusieurs questions, la commission médicale fédérale conseille vivement de consulter un médecin sur la poursuite des pratiques concernées (loisirs et/ou compétition). Cet auto-questionnaire est la propriété du licencié et ne doit pas être montré au club ou à ses animateurs.

Dans le cas d'une ou plusieurs réponses positives un **CACI** pour la ou les disciplines concernées est nécessaire.

Recopier si c'est le cas : J'ai répondu NON à toutes les questions du questionnaire de santé.

Date :

Signature :

3- Pour les mineurs : aucun CACI n'est requis lors d'une prise de licence ou de son renouvellement (loisirs et/ou compétitions). Il faut seulement l'attestation par les responsables de l'autorité parentale que **l'auto-questionnaire spécifique aux mineurs** (réglementaire) a été rempli conjointement (patents et enfant) et que toutes les réponses aux questions sont négatives. Dans le cas d'une ou plusieurs réponses positives, la consultation du médecin est obligatoire pour établir un **CACI datant de moins de six mois** pour la ou les disciplines concernées.

ABONNEMENT MAGAZINE FFRANDONNÉE :

- Je souscris un abonnement à Passion Rando Magazine pour 1 an de 4 numéros (10€)
- Je souscris un abonnement à Passion Rando Magazine pour 2ans de 8 numéros (20€)
- Je ne souscris pas d'abonnement à Passion Rando Magazine

Envoi documents et chèque :

Avec ce document complété, envoyez en même temps :

- l'éventuel certificat médical

- un chèque de 36,25€ à l'ordre de Raids25 :

Si vous souhaitez vous abonner un an à « Passion Rando » ajoutez 10 €, pour 2 ans 20€.

Pour recevoir les documents papier par la poste ajoutez 15€.

Envoyer le tout à : **Nicole BROUILLARD ; 22 B rue saint Christophe ; 25770 Serre les Sapins**

Cas des personnes déjà titulaires d'une licence FFRandonnée 2023/2024 :

Elles ne paient que l'adhésion Raids25 de 8 € sous réserve qu'elles produisent une photocopie de leur licence **2023/2024** (avec IRA, assurance responsabilité civile et corporelle, nécessaire).

Pour un abonnement à Passion Rando, ou un complément d'assurance, elles doivent s'adresser à leur club d'origine.